

**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE SÉQUANIE**  
11, rue de Trey  
25000 BESANÇON

Tél. 03 81 80 54 29

Fax. 03 81 80 76 97

e-mail : asa-sequanie-auto@wanadoo.fr

http://asa-sequanie.fr

## **48<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE DE VUILLAFANS ECHEVANNES** **1, 2 et 3 juillet 2011**

### **RÈGLEMENT PARTICULIER**

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

L'Association Sportive Automobile Séquanie organise les 1, 2 et 3 juillet 2011 avec le concours du Conseil Régional de Franche-Comté, du Conseil Général du Doubs, sous le patronage des Maires de Vuillafans et d'Echevannes, une épreuve automobile NPEA dénommée :

#### **48<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE DE VUILLAFANS ECHEVANNES**

Cette épreuve compte pour :

- Le Championnat de France de la Montagne "Voitures de Production"
- Le Championnat de France de la Montagne "Voitures de Sport"
- Le Championnat de France Féminin de la Montagne,
- Le Trophée du Jeune Espoir de la Montagne.
- Les Trophées Championnat de France des différents groupes

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le numéro 31 en date du 26 mars 2011, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 119 en date du 21 avril 2011.

### **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

#### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M.	<b>DEMEUZOIS</b>	Bernard	Lic. n° 1985	04/07
Commissaires Sportifs	M.	<b>NOMBLOT</b>	Jacques	Lic. n° 5565	04/14
	M.	<b>OUDET</b>	Patrick	Lic. n° 58491	04/07
Directeur de Course	M.	<b>COCQUELET</b>	Jean-Paul	Lic. n° 7661	07/01
Directeur de Course Adjoint et VHC	M.	<b>DURAND</b>	Jean-Paul	Lic. n° 27683	05/03
Commissaire Technique responsable	M.	<b>BAROLLE</b>	André	Lic. n° 55043	07/02
Commissaire Technique responsable VHC	M.	<b>CUENOT</b>	Claude	Lic. n° 4454	04/05
Commissaires Techniques adjoints	M.	<b>DIVERT</b>	Bruno	Lic. n° 40573	04/12
	M.	<b>LALLEMAND</b>	André	Lic. n° 55989	04/11
Médecin responsable	M.	<b>MARCHAND</b>	Gérard	Lic. n° 16036	04/12
Chargé de la mise en place des moyens	M.	<b>SIMMEN</b>	Alain	Lic. n° 2618	04/12
Chargés des relations avec les Concurrents	M.	<b>HECTOR</b>	Jean-Claude	Lic. n° 1805	03/21
	M.	<b>COURANT</b>	Thierry	Lic. n° 16140	04/09
Chargé de presse	M.	<b>CALMUS</b>	Jean-Paul	Licence Média	
Chargés des Commissaires de route	M.	<b>COURPASSON</b>	Thierry	Lic. n° 46943	04/12
	Mme	<b>SIMMEN</b>	Véronique	Lic. n° 2622	04/12
Chronométrateurs	M.	<b>BLANQUIN</b>	Daniel	Lic. n° 1941	03/08
	Mme	<b>BLANQUIN</b>	Francine	Lic. n° 1945	03/12
	M.	<b>SCHNEIDER</b>	Hans	Lic. n° 8173	03/08
Observateur	M.	<b>ROGER</b>	Jean-Marc	Lic. n° 3257	01/14

## **1.2P. HORAIRES**

- ° Clôture des engagements : **avant le mardi 21 juin (cachet de la poste faisant foi).**
- ° Publication de la liste des engagés : lundi 27 juin à 15 h 00.
- ° Vérifications administratives et techniques facultatives : vendredi 1 juillet de 16 h 00 à 19 h 00.
- ° Vérifications administratives : samedi 2 juillet de 7 h 00 à 10 h 45.
- ° Vérifications techniques : samedi 2 juillet de 7 h 00 à 11 h 00.
- ° Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 11 h 30.
- ° Essais chronométrés : samedi 2 juillet à partir de 12 h 30.
- ° Briefing des pilotes : samedi 2 juillet à l'issue de la deuxième manche d'essais, École d'Echevannes.
- ° Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : samedi 2 juillet à 18 h 30.
- ° Epreuve Championnat de France de la Montagne : affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B) : samedi 2 juillet à 18 h 30.

### **Course : Dimanche 3 juillet**

1<sup>ère</sup> montée : à partir de 8 h 30.

2<sup>ème</sup> montée : à partir de 12 h 00.

3<sup>ème</sup> montée : à partir de 15 h 15.

- ° **Podium Championnat** : dimanche 3 juillet à 17 h 30.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- ° Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent.
- ° Podium à Echevannes pour les groupes E1/IS/H à partir de 16 h 30.
- ° L'organisateur s'engage à envoyer par la poste dès le mercredi 6 juillet les chèques correspondants aux prix ainsi que les palmarès.
- ° Réunions du Collège des Commissaires Sportifs : 1<sup>ère</sup> réunion le samedi 2 juillet à 11 h 00, Mairie de Vuillafans. Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

## **1.3P. VERIFICATIONS**

Les heures de convocation pour les contrôles administratifs et techniques seront publiées sur le site de l'ASA :

**<http://asa-sequanie.fr>**

- ° Vérifications administratives et techniques facultatives : vendredi 1 juillet de 16 h 00 à 19 h 00.
- ° Vérifications administratives : samedi 2 juillet de 7 h 00 à 10 h 45 - Mairie de Vuillafans.
- ° Vérifications techniques : samedi 2 juillet de 7 h 00 à 11 h 00 - Mairie de Vuillafans.
- ° Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Pernot à Ornans.

Taux horaire de la main-d'œuvre : 45 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

- ° Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit samedi 2 juillet à 10 h 45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue samedi 2 juillet à 11 h 00.

- ° Pesage des voitures libres : vendredi 1 de 16 h 00 à 19 h 00, et samedi 2 de 7 h 00 à 11 h 00 Mairie de Vuillafans.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**A.S.A. SEQUANIE**

**11, rue de Trey**

**25000 BESANÇON**

**Tél. 03 81 80 54 29 – Fax : 03 81 80 76 97**

**Avant le mardi 21 juin (cachet de la poste faisant foi).**

Les frais de participation sont fixés à **260 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

**Pour être valable, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.**

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les concurrents inscrits à l'année au Championnat de France de la Montagne sont inscrits d'office à chacune des épreuves comptant pour ce championnat et sont tenus d'y participer. Ils devront cependant remplir et signer le bulletin d'inscription à chacune des épreuves. Si pour des raisons de force majeure, un des concurrents ne pouvait participer à l'une des épreuves du CFM, il devra signifier son forfait dans les délais comme tout autre concurrent.

**FORFAIT** : L'organisateur remboursera, avec déduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur. La retenue sera de 15% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve et 30 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Le nombre des voitures admises est fixé à 150.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte, ouvert également aux groupes E1/IS/H (groupes confondus).

### **4.2P. CARBURANT – PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### **4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE**

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

## **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicités obligatoires (non rachetables) : selon additif.

Publicité optionnelle : selon additif.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. PARCOURS**

La Course de Côte de Vuillafans Echevannes s'effectue sur la RD. 27.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : 100 mètres après la sortie de Vuillafans.

Arrivée : 200 mètres avant l'entrée d'Echevannes.

Dénivellation : 300 mètres.

Longueur du parcours : 4800 mètres.

Modalités de retour au départ : après leur montée, les concurrents seront regroupés dans le parc d'arrivée et regagneront le départ en groupe sur ordre du Directeur de Course par l'itinéraire de la Course.

Parc départ : à Vuillafans du début de la rue Jean-Pierre Bangue et le départ.

Parc d'arrivée : à Echevannes autour de la Mairie.

### **6.2P. ROUTE DE COURSE**

Pour rejoindre le départ, les véhicules emprunteront la RD. 27 depuis Vuillafans.

### **6.3P. FILE DE DEPART**

File de départ : à hauteur de la maison de retraite.

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

### **6.4P. SIGNALISATION**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Les parcs concurrents seront situés dans le village de Vuillafans.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 10 h 00 le vendredi 1 juillet.

Les remorques devront être garées à Vuillafans aux entrées du village.

### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé à Echevannes, autour de la mairie.

### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications : Mairie de Vuillafans.

- pendant les essais et la course : à l'école d'Echevannes et à la structure VIP ligne de départ.

- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, à l'école d'Echevannes.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la manifestation une permanence se tiendra à la mairie de Vuillafans de 12 h 00 à 16 h 00.

Téléphone de la permanence : 06 08 88 65 23.

Centre de secours le plus proche : C.H.R. de Besançon, téléphone 03 81 66 81 66.

## **ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE**

### **7.1P. ESSAIS**

Championnat de France : le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement des séries A et B.

### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à Echevannes le samedi 2 juillet à l'issue de la deuxième montée d'essai chronométré. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

### **7.3P. COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Procédure de départ : aux feux tricolores.

### **7.4P. ÉCHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

**L'échauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit.**

L'utilisation de couverture chauffante ou tout autre dispositif analogue n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels, et interdite entre le début de la rue Jean-Pierre Bangue et la ligne de départ.

### **7.5P. ESSENCE**

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence, même en cas de départs répétés suite à des interruptions. Il ne sera pas permis au concurrent de retourner prendre un complément de carburant sous peine d'exclusion de la manche.

## **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps des trois montées.

Voir règlement standard des Courses de Côte.

## ARTICLE 10P. PRIX

### **10.2P. PRIX - 10.3P. COUPES**

#### **SCRATCH A**

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
<b>500 €</b>	<b>400 €</b>	<b>300 €</b>	<b>200 €</b>	<b>100 €</b>
1 coupe	1 coupe	1 coupe		

#### **SCRATCH B**

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
<b>300 €</b>	<b>200 €</b>	<b>100 €</b>
1 coupe	1 coupe	1 coupe

<b>1<sup>ère</sup> Dame</b>	<b>1<sup>er</sup> Jeune Espoir</b>
<b>260 €</b>	<b>260 €</b>
1 coupe	1 coupe

#### **GROUPE \***

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
<b>520 €</b>	<b>260 €</b>	<b>130 €</b>
1 coupe	1 coupe	

#### **CLASSE \***

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>
<b>260 €</b>	<b>130 €</b>
1 coupe	

- Lorsqu'un groupe ou une classe comporte de moins de 5 partants, les prix sont divisés par deux.
- Lorsqu'un groupe comporte moins de 2 partants, aucun prix de groupe ou de classe n'est attribué.
- Les coupes ne sont pas cumulables

### **10.4P. PODIUM**

A Echevannes, le dimanche 3 juillet, à partir de 16 h 30 pour la course VHC et Groupes E1/IS/H, à partir de 17 h 30 pour le Championnat de France.

### **10.6P. REMISE DES CHEQUES ET PALMARES**

L'organisateur s'engage à envoyer par la poste dès le mercredi 6 juillet les chèques correspondants aux prix ainsi que les palmarès.

# 10<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE VHC DE VUILLAFANS ECHEVANNES

## 1, 2 et 3 juillet 2011

### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile Séquanie organise les 1, 2 et 3 juillet 2011 une épreuve automobile NPEA de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

#### 10<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE VHC DE VUILLAFANS ECHEVANNES

Cette épreuve compte pour :

- ° La Coupe de France de la Montagne VHC, **coefficient 2**
- ° Le Challenge indice de performance 2011.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le numéro 31 en date du 26 mars 2011, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 119 en date du 21 avril 2011.

#### **1.1P. OFFICIELS**

Voir épreuve nationale.

#### **1.2P. HORAIRES**

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

### ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 40.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un PTH, à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des courses de côte VHC (voir conditions d'admission des voitures).

Sont admises dans un classement séparé, les voitures en conformité pour participer à un rallye Classic.

### ARTICLE 3P. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La tenue des pilotes devra être conforme à l'annexe L du Code Sportif International.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs.

### ARTICLE 4P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'Annexe K du Code Sportif International.

### ARTICLE 5P. LICENCES

Voir réglementation générale.

### ARTICLE 6P. ASSURANCES

Voir règlement standard Courses de Côte.

### ARTICLE 7P. PARCOURS

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

### ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Voir règlement de l'épreuve nationale, sauf les frais de participation qui sont fixés à **180 €** avec publicité de l'organisateur.

Date de clôture des engagements : **avant le mardi 21 juin (date de la poste faisant foi).**

Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> et de la 10<sup>ème</sup> page du PTH.

## **ARTICLE 9P. CONTROLE ADMINISTRATIF**

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH de la voiture dûment visé par la FFSA, ainsi que le passeport technique ou, pour les concurrents étrangers, le PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

## **ARTICLE 10P. VERIFICATIONS**

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

## **ARTICLE 11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **11.1P. DISPOSITIONS GENERALES**

Conforme au règlement standard Course de Côte.

### **11.2P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

#### **11.2.1P. Ordre de départ**

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve nationale.

#### **11.2.2P. Essais**

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

#### **11.2.3P. Carburants – Pneumatiques – Equipements**

Conforme au règlement standard Courses de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

#### **11.2.4P. Numéros de course**

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

#### **11.2.4P. Echauffement des pneumatiques**

Conforme au règlement standard Courses de Côte.

#### **11.2.6P. Conférences aux pilotes (briefing)**

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

#### **11.2.7P. Pénalités**

Conforme au règlement standard Courses de Côte.

#### **11.2.8P. Classements**

##### ***Pour les essais chronométrés***

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

##### ***Pour la course***

L'épreuve se disputera en 3 manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Il ne sera pas établi de classement scratch.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- ° Un classement séparé pour chacune des catégories 1, 2, 3, 4 et 5 sans division de classe.
- ° Un classement pour le Challenge Indice de Performance.
- ° Un classement séparé pour les "Classic" qui ne devront jamais figurer au classement des VHC

## **ARTICLE 13P. PRIX**

Tous les concurrents classés seront récompensés.

## **ARTICLE 14P. DISTRIBUTION DES PRIX**

Elle aura lieu le dimanche 3 juillet à partir de 16 h 30 à Echevannes.